

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'État**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Décès de Sa Majesté le Roi des Belges.  
Visite de Sa Majesté le Roi de Suède.  
Présence au Théâtre de Monte-Carlo de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Siam.  
Déjeuner en l'honneur des Officiers de la Marine Française.  
Condoléances des Officiers de la Marine Française.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.  
Arrêté ministériel nommant les Membres d'une Commission.

**RELATIONS EXTÉRIEURES :**

Condoléances officielles et manifestations de deuil à l'occasion du décès de S. M. le Roi des Belges.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif à la Liste Electorale.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.  
Société de Conférences. — L'Agonie des dissidences au Maroc, par M. Pierre Bonardi. — Aliments et Vitamines, par M. Prat.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Théâtre de Monte-Carlo. — La Traviata.  
Dans les Concerts.

**MAISON SOUVERAINE**

Dimanche dernier, la Principauté de Monaco a appris avec une douloureuse stupéfaction la mort de Sa Majesté le Roi des Belges Albert I<sup>er</sup> victime d'un accident dans les rochers de Marche-les-Dames entre Namur et Huy. Le nom de Sa Majesté était ici en particulière vénération, mais nulle part il n'était plus respecté et plus aimé qu'au Palais princier. S.A.S. le Prince Louis II, S.A.S. la Princesse Héritière et Ses Enfants étaient en effet attachés au glorieux disparu par des liens de famille, que renforçaient une amitié profonde et une admiration sincère pour Ses hautes vertus.

Sa Majesté et S.A.S. le Prince Louis étaient au même degré les descendants directs de S.A.R. le Grand-Duc de Bade Charles-Louis-Frédéric et de Stéphanie de Beauharnais, fille adoptive de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Deux filles étaient, en effet, issues de cette union : la plus âgée, Joséphine, avait épousé le Prince Charles-Antoine de Hohenzollern, comte de Sigmaringen ; ils complèrent parmi leurs enfants Sa Majesté le Roi Carol de Roumanie, décédé en 1914, et Marie, femme de Philippe, comte de Flandre, mère de Sa Majesté le Roi Albert I<sup>er</sup> et de S.A.R. Henriette, Duchesse de Vendôme. La plus jeune, Marie, s'était unie à Sa Grâce Guillaume - Alexandre - Archibald - Antoine de Douglas, duc d'Hamilton et Brandon ; elle avait eu pour fille Marie-Victoire, mère de Son Altesse Sérénissime le Prince Louis II. Pendant

leur jeunesse, puis pendant la grande guerre, les deux cousins, le Roi des Belges et le Prince de Monaco, avaient eu des relations fréquentes qui avaient donné à leur affection familiale un caractère quasi fraternel. Le Roi avait été heureux de trouver Son parent du même côté de la barricade, il Lui avait décerné la croix de guerre due à Sa valeur et à Ses services sur le front.

Le Roi Albert I<sup>er</sup> était né à Bruxelles le 8 avril 1875. Le décès en 1891 de son frère aîné Baudouin avait fait de Lui l'héritier présomptif de Sa Majesté le Roi Léopold II. Il s'était préparé à Sa haute mission avec une conscience et une application qui avaient fait presager les plus hautes qualités politiques et morales. Le 2 octobre 1900, Il avait épousé à Munich la Duchesse Elisabeth de Bavière, seconde fille du Duc Charles-Théodore, si connu par ses travaux scientifiques, et sœur de S.A.S. Amélie, Duchesse d'Urach. Le Duc Charles-Théodore avait conçu la plus vive amitié pour S.A.S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco ; non seulement Il l'avait accueilli fréquemment dans ses châteaux et ses laboratoires, mais il Lui avait encore confié à plusieurs reprises ses filles qui séjournèrent au Palais. L'union du futur Roi des Belges avait eu pour effet de nouer des rapports encore plus affectueux avec la Famille Principière. Combien de fois avait-on vu, avant la mort de Léopold II et plus rarement après, ce gracieux couple à Menton et Monaco ! Donnant l'exemple de l'union la plus parfaite, de la simplicité la plus exquise, de la condescendance la plus attentive, il y était aimé, admiré, autant que le permettait la hauteur du rang où il était placé.

Le jeune Prince avait, auprès de S.A.R. la Princesse Elisabeth, désireuse de s'associer à Son existence de travail, consacré les neuf premières années de son mariage à perfectionner, sans bruit, sans manifestation d'aucune sorte, Son instruction personnelle au moyen d'études scientifiques, économiques et sociales, coupées de longs voyages, lorsque le 17 décembre 1909, Il fut appelé à succéder à Son oncle le Roi Léopold II. Malgré les apparences pacifiques, la situation de l'Europe commençait à inspirer aux initiés les plus vives inquiétudes : en particulier le Roi Léopold avait senti combien il importait de prendre des précautions pour la sécurité de Son pays ; Il avait eu juste le temps de préparer sa défense éventuelle. Sa Majesté le Roi Albert ne tarda pas à se rendre compte par Lui-même des malheurs qui menaçaient la civilisation. Il avait été à Berlin le confident des sentiments belliqueux qui emportaient l'Empire et Il avait eu la générosité de faire part de Ses angoisses à l'ambassadeur français. Les

événements de 1914 ne l'avaient donc pas pris au dépourvu. Cependant personne n'aurait pu soupçonner que le malheureux royaume de Belgique, dont la neutralité était garantie par les puissances belligérantes, se verrait emporté si gravement dans la tourmente. Il eut alors pour conduire ses destinées le Souverain le plus noble, le plus chevaleresque, le plus héroïque. A l'ultimatum allemand le sommant de livrer passage à l'armée, il répondit avec un sang-froid et un courage qui firent l'admiration du monde ; Il succomberait plutôt devant la force brutale, mais Il ne céderait pas devant l'invasion, Il s'exposerait aux plus durs sacrifices pour maintenir le droit violé de la Belgique, Il refuserait de s'incliner devant le crime. Ce que fut Sa résistance et celle de la glorieuse armée belge, galvanisée par Sa présence continuelle, personne n'en a perdu le souvenir. Avec la Reine Elisabeth, penchée maternellement sur les souffrances des malades et des blessés, Il s'accrocha au dernier lambeau de terre de la patrie, subit tous les bombardements, conduisit les attaques ordonnées par les généraux responsables des armées alliées, fut toujours et partout le chef que l'on vénère, le Souverain à qui l'on est heureux d'obéir. Ses nationaux, séparés de Lui par les tranchées ennemies, connaissaient Sa vaillance indomptable ; ils n'en avaient que plus de courage à résister aux oppresseurs de leur conscience. Vint enfin le jour de la libération : l'avance rapide de Sa Majesté et de Ses troupes, l'offrande de tout un peuple qui se donnait de nouveau avec joie, avec enthousiasme, au Souverain qui avait si bien incarné le devoir et la justice. S.A.S. le Prince Louis II, qui faisait partie de la V<sup>e</sup> armée, fut témoin de ce retour triomphal qu'Il attendait Lui-même avec une confiance inébranlable.

Depuis 1918, le Roi, auréolé par la victoire, admiré par le monde entier, s'efforça de panser les horribles plaies de la guerre, de reconstituer les forces vives de Son peuple amoindries par un effort gigantesque, d'extirper les erreurs accumulées par une propagande insidieuse. Il Lui fallut restaurer l'unité de Son pays, que les Allemands avaient essayé de briser, lourde tâche à laquelle Il ne fut jamais inférieur. Mais Il inspirait une telle confiance ! La Reine et Lui vivaient avec un tel souci de servir Leur peuple que toutes les inimitiés, toutes les discordes s'apaisaient devant Eux. Les partis les plus avancés, ceux pour qui la République représente un idéal, reconnaissaient eux-mêmes qu'ils ne pourraient trouver nulle part un caractère plus ferme, une conscience plus délicate, un sentiment du devoir plus accentué. Sa popularité était telle qu'il n'était pas un de Ses sujets qui ne fût prêt à donner sa vie pour Lui.

Il aimait à se reposer des soucis et des fatigues du pouvoir par des séjours en la haute montagne, en France, en Suisse, en Italie ; il comptait parmi les plus intrépides excursionnistes, Il partageait avec une sobriété et une simplicité spartiates tous les dangers des guides qui Le conduisaient. Samedi dernier, Il était parti seul pour Se détendre dans une escalade qu'Il croyait sans danger et que peut-être avait-Il déjà réussie plusieurs fois. Et voici qu'un stupide accident Le précipite au bas des rochers et Lui fracasse le crâne. Jamais le sort ne fut plus cruel, jamais l'affliction de toute une famille, de tout un peuple, voire même du monde entier ne fut plus réelle et plus unanime. Les nombreux témoignages qui en ont été donnés partout en sont les plus sûrs garants.

La Principauté de Monaco n'a pas été la dernière à s'associer à ce deuil universel. LL.AA.SS. le Prince Louis et la Princesse Héritière Se sont empressés d'adresser à Sa Majesté la Reine Elisabeth des télégrammes de sympathie.

Le Roi Albert I<sup>er</sup> laisse Sa couronne à Son Fils aîné S.A.R. Léopold, Duc de Brabant, né le 3 novembre 1901, marié à S.A.R. la Princesse Astrid, qui saura continuer Ses traditions de noblesse et de dévouement. Il eut, en 1903, un second fils, Charles, Comte de Flandre ; en 1906, une fille particulièrement aimée, la Princesse Marie-José, qui, il y a quelques années, épousa S.A.R. le Prince de Piémont. Le respect et l'affection universels les entourent avec leur Mère vénérée, Sa Majesté la Reine Elisabeth, dont la douleur ne pourra jamais être consolée.

S. M. le Roi Gustave V de Suède, accompagné du Comte Bondé, Secrétaire Particulier, Ministre Résident, est venu, la semaine passée, dans l'après-midi de mercredi, faire visite à S.A.S. le Prince.

Les honneurs militaires ont été rendus au Roi, à Son Arrivée au Palais de Monaco.

Dans la Cour d'honneur, S. M. le Roi Gustave V a été reçu par le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais, et par le Chef d'Escadrons Millescamps, Aide de camp du Prince, qui a introduit Sa Majesté auprès de Son Altesse Sérénissime.

L'entrevue du Roi et du Prince a duré trois quarts d'heure.

A Son départ, S. M. le Roi de Suède a été accompagné jusqu'à Sa voiture par le Prince Souverain.

Les mêmes honneurs qu'à Son arrivée ont été rendus à S. M. Gustave V par la garde du Palais.

LL.MM. le Roi et la Reine de Siam assistaient jeudi soir à la représentation de « La Traviata » au Théâtre de Monte-Carlo.

S.A.S. le Prince, qui présidait ce soir-là le dîner du M.-C. Club, avait mis Sa loge à la disposition des Souverains Siamois qui étaient accompagnés de S.A.R. le Prince Devawongs, S.A.R. le Prince Chula Chakrabongs, S.A.R. le Prince Birabongs, d'une Dame d'Honneur de la Reine, M<sup>me</sup> L. Thavara Jaiyant, du Secrétaire Particulier adjoint, Mr Smaksman Kridakara, et de M. Dupin de Lafforcade.

La Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et le Commandant Millescamps, Aide de camp

du Prince, avaient été chargés par Son Altesse Sérénissime de recevoir les Souverains en Son nom et assistaient également à la représentation.

S.A.S. le Prince Souverain, assisté de S.A.S. la Princesse Héritière, a offert vendredi un déjeuner en l'honneur des officiers des navires de la Marine française venus à l'occasion de la fête de bienfaisance de la Colonie Française.

Etaient invités :

S. Exc. le Baron Pieyre, le Contre-Amiral Laborde, le Capitaine de frégate Barois, le Capitaine de frégate Grelot, le Capitaine de frégate Le Chuiton, le Médecin Principal Germain, M. Spitalier, le Lieutenant de vaisseau Maunier, le Lieutenant de vaisseau Riou ; la Comtesse de Baciocchi, le Général Weiller, S. Exc. M. Mauran, le Docteur Louët et le Commandant Millescamps assistaient également à ce déjeuner.

Les officiers de marine avaient été présentés à S.A.S. le Prince par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France. Son Altesse Sérénissime avait tenu à remettre Elle-même les insignes de Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles à M. le Contre-Amiral Laborde, la cravate de Commandeur aux Capitaines de frégate Barois, Chef d'Etat-Major du Contre-Amiral, Le Chuiton, Commandant le *Tartu*, et Grelot, Commandant l'*Albatros*, et la Croix de Chevalier au Lieutenant de vaisseau Riou, officier d'ordonnance du Contre-Amiral.

Le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, Sous-Chef d'Etat-Major de l'Amiral Commandant les contre-torpilleurs de la 1<sup>re</sup> Escadre, est venu, dimanche après-midi, prier l'Aide de camp de S.A.S. le Prince d'offrir au Souverain les condoléances personnelles de l'Amiral Laborde, à l'occasion de la mort de S.M. le Roi des Belges, Cousin du Prince.

Afin de s'associer plus complètement au deuil de Son Altesse Sérénissime, l'Amiral, dans l'impossibilité de décommander aussi tardivement la matinée dansante prévue au programme de la Colonie Française, a décidé de ne pas faire danser à bord, et a fait mettre, à l'exemple du Palais, ses pavillons en berne.

S.A.S. le Prince S'est montré très touché de ces marques de courtoisie et a chargé Son Aide de camp d'aller en remercier l'Amiral de Sa part.

#### PARTIE OFFICIELLE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1.551

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Grand-Officier :*

M. le Contre-Amiral Eugène Laborde, Commandant les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Divisions Légères de la Marine Française.

*Commandeurs :*

M. le Capitaine de Frégate Gabriel Barois, Chef d'Etat-Major du Contre-Amiral, Commandant les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Divisions Légères de la Marine Française ;

MM. le Capitaine de Frégate Marcel Grelot, Commandant le contre-torpilleur *Albatros* de la Marine Française ;

le Capitaine de Frégate Raymond Le Chuiton, Commandant le contre-torpilleur *Tartu* de la Marine Française ;

*Chevalier :*

M. le Lieutenant de Vaisseau René Riou, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral Commandant les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Divisions Légères de la Marine Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre Palais à Monaco, le seize février mil neuf cent trente-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté, Vu l'Ordonnance Souveraine du 14 août 1888 sur les moteurs et conducteurs électriques ;

Vu la Loi du 13 janvier 1934 concernant les troubles causés aux réceptions radiophoniques par les appareils électriques fonctionnant dans la Principauté ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 9 février 1934 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 30 janvier 1934 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés pour trois ans Membres de la Commission prévue à l'article 6 de l'Arrêté Ministériel du 9 février 1934 :

MM. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, *Président* ;

Georges Blanchy, Ingénieur Représentant du Service des Travaux Publics, chargé du contrôle ;

Arthur Crovetto, Ingénieur ;

Barbey, Electricien ;

Perrottet, Directeur de la Société Monégasque d'Electricité ;

*Représentants des constructeurs de matériel et d'installations électriques ; des producteurs et distributeurs d'énergie électrique et autres industries susceptibles d'engendrer des troubles parasites, des usagers de l'électricité.*

MM. A. Michel, Sous-Administrateur des Domaines ;

Baissas, Vice-Président du Radio-Club de Monaco ;

*Représentants des usagers de la radiophonie.*

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze février mil neuf cent trente-quatre.

P. le Ministre d'Etat,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
B. GALLÈPE.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

### Manifestations de deuil à l'occasion de la mort de S. M. le Roi Albert I<sup>er</sup>.

Dès qu'il a eu connaissance de la fin tragique de Sa Majesté le Roi Albert I<sup>er</sup>, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, s'est rendu au Consulat de Belgique et a exprimé à M. Bouvier ses condoléances personnelles et celles du Gouvernement Princier.

M. le Ministre d'Etat a, en outre, prié S. Exc. le Comte de Maleville de vouloir bien se faire l'interprète du Gouvernement Princier auprès de l'Ambassade de Belgique à Paris.

Les Autorités de la Principauté, les Membres de la Maison de Son Altesse Sérénissime, les Membres du Corps Consulaire, les Fonctionnaires de l'Administration Princière ont rendu visite à M. le Consul de Belgique ou se sont inscrits sur le registre ouvert au Consulat.

Les drapeaux ont été mis en berne sur les édifices publics et aux fenêtres de nombreuses maisons particulières.

D'autre part, S. Exc. le Ministre d'Etat, en son nom et au nom du Gouvernement, le Docteur Henry Settimo, au nom du Conseil National, M. Auréglià, au nom de la Municipalité, ont adressé de respectueuses condoléances à S. A. S. le Prince, allié au Roi défunt.

Le Prince Souverain, particulièrement touché des sentiments qui Lui ont été exprimés par le Ministre d'Etat, le Président du Conseil National et le Maire de Monaco, a chargé le Ministre Plénipotentiaire Henry Mauran, Son Conseiller Privé, Directeur du Cabinet, de les remercier vivement pour la grande part prise à Son deuil.

En signe de deuil, tous les spectacles seront supprimés aujourd'hui, jeudi, jour des funérailles royales.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

### Avis

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs, conformément aux dispositions des articles 15 et 21 de la Loi sur l'Organisation Municipale du 3 mai 1920, que les demandes en inscription ou en radiation sur la Liste Electorale de 1934, doivent être formulées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie, où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 22 février 1934.

Le Maire,  
L. AURÉGLIA

## ÉCHOS & NOUVELLES

La fête de charité organisée, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince et sous la présidence d'honneur du Consul Général de France, par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, s'est déroulée la semaine dernière avec l'éclat accoutumé.

Jeudi matin, à 8 heures, les deux contre-torpilleurs *Tartu*, battant pavillon du Contre-Amiral Laborde, et *Albatros* ont fait leur entrée dans le port après avoir salué la terre de la salve réglementaire à laquelle la batterie du fort Antoine a répondu coup pour coup. Le *Tartu* est commandé par le Capitaine de frégate Le Chuiton. L'*Albatros* est sous les ordres du Capitaine de frégate Grelot. Le Chef d'Etat-Major de l'Amiral est le Capitaine de frégate Barois

et son Officier d'Ordonnance le Lieutenant de vaisseau Riou.

Vers 10 heures et demie, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, accompagné de M. Spitalier, Consul de France, chargé de la Chancellerie, s'est rendu à bord pour saluer l'Amiral. Le Baron Pieyre et M. Spitalier étaient en grand uniforme. Les honneurs réglementaires ont été rendus au Représentant de la France. L'Amiral, entouré de son Etat-Major et des Commandants du *Tartu* et de l'*Albatros*, a reçu le Baron Pieyre et M. Spitalier et a eu avec eux une cordiale entrevue. Quelques instants après, accompagné des mêmes Officiers en grand uniforme, le Contre-Amiral Laborde a rendu sa visite au Consul Général de France. En compagnie du Baron Pieyre, l'Amiral et ses Officiers se sont inscrits au Palais et se sont rendus au Ministère d'Etat où ils ont été reçus par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, à la présidence du Conseil National où M. Henry Settimo, Président, les a accueillis; chez M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despierre et à la Mairie où la Municipalité était représentée, en l'absence de M. Auréglià, empêché, par M. Jacques Reymond, Adjoint, qui, au cours de la réception dans la salle des mariages, décorée pour la circonstance, leur a, en termes délicats, souhaité la bienvenue.

Dans le courant de l'après-midi, ces personnalités ont rendu visite au Contre-Amiral. S. Exc. le Ministre d'Etat a été reçu avec les honneurs réglementaires. Au moment où le Ministre quittait le bord, il a été salué d'une salve de 13 coups de canon.

Vers 6 heures du soir, le Contre-Amiral Laborde, entouré de ses Officiers, a reçu le Président et les Membres du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française. M. Georges Fillhard s'est fait l'interprète des sentiments patriotiques de son Comité.

Le Président de la Section de Monaco de la Ligue Maritime est également venu saluer l'Amiral et le remercier de bien vouloir admettre à son bord un certain nombre de ligueurs pour une promenade en mer.

La Municipalité a demandé à l'Amiral l'autorisation de faire remettre 200 litres de vin pour les équipages. Le Contre-Amiral Laborde a donné l'autorisation et remercié la Municipalité de cette gracieuse attention.

Dans la soirée, — et il en a été de même tous les soirs pendant le séjour à Monaco des navires de guerre français, — les jetées et les phares ont été illuminés.

Des places avaient été mises à la disposition des Officiers à l'Opéra de Monte-Carlo où l'on donnait la *Traviata*.

Le lendemain, vendredi, le lever des couleurs s'est fait aux accents de *la Marseillaise* avec le cérémonial accoutumé.

A 11 heures, le Contre-Amiral Laborde, accompagné de son Officier d'Ordonnance, a fait visite à S. Exc. M<sup>gr</sup> Clément, Evêque de Monaco. Dans l'après-midi, M<sup>gr</sup> Andrieux, Vicaire Général, a rendu cette visite à bord du *Tartu*.

Le Contre-Amiral a également reçu la visite de M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, de M. Bouvier, Consul de Belgique, de M. Jorck, Consul de Danemark, et du Capitaine de frégate Bencker, Assistant technique au Bureau Hydrographique International.

A midi et demi ont eu lieu la remise de décorations et le déjeuner au Palais dont il est rendu compte d'autre part.

Le soir, à 8 heures, le Contre-Amiral Laborde offrait un dîner intime à bord du *Tartu*. Les invités du Contre-Amiral étaient : S. Exc. M. Maurice Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat; M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despierre; le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; MM. Raoul Spitalier, Consul de France, chargé de la Chancellerie du Consulat Général; Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française; le Docteur Vivant, Président de l'Union des Intérêts Français de la Principauté;

Em. Prat, Président de l'Association des Poilus et Anciens Combattants Français et Léo Moutier, Président des Mutilés et Blessés Français de la Grande Guerre.

Assistaient également à ce dîner intime : les Capitaines de frégate Barois, Chef d'Etat-Major; Le Chuiton, commandant le *Tartu*; Grelot, commandant l'*Albatros*; les Lieutenants de vaisseau Bienaymé, Sous-Chef d'Etat-Major; Riou, Officier d'Ordonnance.

Samedi matin, au lever des couleurs, les deux contre-torpilleurs ont arboré le grand pavois en prévision de la visite de S. A. S. le Prince.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée du Chef d'Escadrons Millescamps, Son Aide de camp, s'est rendue à bord, à 10 heures et demie. Au moment où le Prince a quitté le Palais, la salve réglementaire de 21 coups de canon a commencé à se faire entendre.

A Sa descente de voiture, S. A. S. le Prince, en tenue de Général de l'Armée Française, a été reçu par le Contre-Amiral Laborde, en grand uniforme. Lorsque le Souverain est arrivé à la coupée, le pavillon princier a été hissé au grand mât du *Tartu*, tandis que les équipages poussaient les hurrahs réglementaires, que les clairons sonnaient : « Aux Champs ! » et que la musique du bord exécutait l'*Hymne Monégasque*.

Son Altesse Sérénissime a été saluée par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, et M. Spitalier, Consul; le Chef d'Etat-Major et les Commandants des deux navires; le Sous-Chef d'Etat-Major et l'Officier d'Ordonnance; M. G. Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie et les Membres du Conseil d'Administration.

S. A. S. le Prince a passé en revue les équipages et a visité les deux navires dont le Contre-Amiral Laborde Lui a fait les honneurs. Son Altesse Sérénissime est ensuite descendue au carré de l'Amiral et a bien voulu accepter un cocktail. Après quelques instants de cordial entretien, le Prince a quitté le bord avec les mêmes honneurs qu'à Son arrivée. Son passage a été salué par le nombreux public que l'annonce de la visite princière avait attiré.

A 1 heure de l'après-midi, un déjeuner était offert par le Comité de Bienfaisance en l'honneur du Contre-Amiral Laborde et des Officiers de la Marine Française. Ce banquet, placé sous la présidence du Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, a eu lieu au Café de Paris. Le Baron Pieyre avait à sa droite le Contre-Amiral Laborde et M. Rey de Villarey, Consul d'Italie; à sa gauche, S. Exc. le Ministre d'Etat et le Capitaine de frégate Le Chuiton, commandant le *Tartu*. En face du Consul Général de France, avait pris place M. Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance, ayant à sa droite le Lieutenant de vaisseau Barois, Chef de l'Etat-Major, et le Docteur Henry Settimo, Président du Conseil National; à sa gauche le Capitaine de frégate Grelot, commandant l'*Albatros*, et M. le Secrétaire d'Etat Fr. Roussel.

Au champagne, le Baron Pieyre exprima le plaisir qu'il éprouvait à présider cette fête. Il loua l'initiative et l'activité du Comité qui a distribué 700.000 francs aux indigents français et contribué par ses subventions à la lutte contre le cancer et la tuberculose. Il félicita M. Georges Fillhard de sa récente nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et rendit hommage à l'impulsion qu'il donne à son Comité. Le Représentant de la France souhaila la bienvenue au Contre-Amiral Laborde, à ses Officiers et à ses équipages qui servent le prestige de la France dans le monde et sont sa sauvegarde aux heures de lutte. Il adressa ensuite des remerciements à S. Exc. le Ministre d'Etat, à M. le Consul d'Italie, au Représentant de la Société des Bains de Mer et leva son verre en l'honneur du Président de la République Française, à S. A. S. le Prince Souverain et à la Famille Princière.

L'orchestre joua *la Marseillaise* pendant que d'unanimes applaudissements se faisaient entendre.

S. Exc. le Ministre d'Etat prit ensuite la parole. Il rappela qu'à l'héritage moral que nous a légué l'antiquité, nous avons ajouté le sentiment de la pitié pour les faibles et la conception d'un devoir nouveau : celui de la solidarité entre tous les hommes. Il loua la Colonie Française de s'inspirer de ces principes et d'avoir placé sa fête sous le signe de la bienfaisance. C'est pour relever l'éclat de manifestations dont le bénéfice est destiné à secourir l'infortune que la Marine Française délègue chaque année deux navires qui apportent aux Français de Monaco le salut de la Patrie. Il souhaite la bienvenue à ces envoyés de la France au nom du Gouvernement Princier et, à la prière de M. le Président du Conseil National et de M. le Maire, au nom de la population monégasque.

« S'il est, a ajouté le Ministre, un pays où des Officiers de Marine doivent se trouver chez eux, c'est bien celui-ci où s'élèvent ces deux monuments consacrés à la mer : le Musée Océanographique et le Bureau Hydrographique International, et où rayonne la haute figure de savant et de marin du Prince Albert I<sup>er</sup>.

« Comme Français, ils savent qu'ils y sont accueillis par une population dont les intérêts sont étroitement unis à ceux de la France et dont le cœur bat à l'unisson des cœurs français, par un Souverain qui a ajouté aux glorieux titres que lui ont légués ses aïeux, celui de défenseur volontaire des justes causes et qui a suspendu à son blason millénaire les étoiles de Général de l'Armée Française ».

S. Exc. le Ministre d'Etat a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain et de la Famille Princière ; en l'honneur de S. Exc. le Président de la République Française « qui, a-t-il dit, guide d'une main à la fois si discrète et si ferme les intérêts du Pays ».

« Je bois, a-t-il ajouté, à la Marine Française, à la France dont vous nous apportez les couleurs, à la France dont les agitations et les deuils récents ont eu dans la Principauté un douloureux retentissement et qui, une fois encore, après le sursaut d'une opinion publique à tort ou à raison alarmée (nous n'avons pas à le savoir ici), a repris son équilibre, donné la preuve de sa santé morale et trouvé le grand serviteur dont la haute conscience, la sagesse avisée et souriante, l'illustre passé devaient faire et ont fait sur son nom l'unanimité des bons citoyens. Et je ne puis boire à la France sans porter la santé de son représentant à Monaco, le Baron Pieyre dont la distinction et l'autorité se sont depuis longtemps affirmées dans l'exercice de ses hautes fonctions ».

Le Ministre a terminé par un toast cordial au Comité de bienfaisance français et a félicité de sa récente nomination dans la Légion d'Honneur le Président, M. Georges Fillhard, dont le patriotisme nous offre « l'image fidèle des sentiments français de l'Alsace ».

Des bravos chaleureux soulignèrent ces paroles et l'orchestre exécuta l'*Hymne Monégasque*.

M. Rey de Villarey, Consul d'Italie, célébra en termes particulièrement heureux, les sentiments de cordialité qui unissent les membres des deux plus importantes Colonies étrangères de la Principauté.

Puis, le Contre-Amiral Laborde remercia, en son nom et au nom de ses Officiers et de ses équipages, de l'accueil fait aux représentants de la Marine Française par la population monégasque et étrangère et par les Français de Monaco, et exprima sa reconnaissance pour les hautes marques de bienveillance que S. A. S. le Prince leur a prodiguées.

Durant le repas l'orchestre Lartigau et le ténor Marini se sont fait entendre.

Le soir, à 8 heures et demie, grâce au généreux concours de la Société des Bains de Mer, a eu lieu, au Théâtre de Monte-Carlo, la représentation de gala offerte au bénéfice de la Caisse de Secours du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.

S. A. S. le Prince honorait cette représentation de Sa présence. A l'arrivée du Souverain, toute l'assistance s'est tournée vers la loge princière et a écouté debout l'*Hymne Monégasque*, puis la *Marseillaise*, qui ont été longuement applaudies.

S. A. S. le Prince, qui portait l'uniforme de Général de l'Armée Française, a pris place, ayant à Sa droite la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, et, à Sa gauche, M<sup>me</sup> Henry Mauran et M. le Contre-Amiral Laborde. Son Altesse Sérénissime avait également invité le Général Moyrand, Commandant la 29<sup>e</sup> Division à Nice ; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; le Capitaine de frégate Barois, Chef d'Etat-Major du Contre-Amiral ; le Capitaine de frégate Grelot, commandant l'*Albatros* ; le Capitaine de frégate Le Chuiton, commandant le *Tartu* ; le Médecin Principal Germain ; le Lieutenant de vaisseau Maunier ; le Lieutenant de vaisseau Riou, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral. Avaient en outre pris place dans la loge le Général Weiller, Commandant Supérieur de la Force Publique ; S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince ; le Docteur Louët, Premier Médecin, et le Chef d'Escadrons Millescamps, Aide de camp de Son Altesse Sérénissime.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Bouilloux-Lafont recevaient dans leur loge : M. Raoul Spitalier, Consul de France ; M<sup>me</sup> de Constantin ; M. Georges Fillhard, Président de la Colonie Française ; le Lieutenant de vaisseau Bienaymé, Sous-Chef d'Etat-Major ; le Lieutenant de vaisseau Delbreil ; le Lieutenant de vaisseau Laporte ; l'Ingénieur-Mécanicien Mary ; le Lieutenant de vaisseau Mounier ; l'Ingénieur-Mécanicien Blanchard.

Dans la loge de la Municipalité, se trouvaient : MM. Jioffredy, Premier Adjoint au Maire ; l'Enseigne de vaisseau Delteil ; l'Ingénieur-Mécanicien Tareau ; l'Ingénieur-Mécanicien Lanquil ; l'Ingénieur-Mécanicien Denel ; l'Ingénieur d'Artillerie Navale Garigue.

Dans la loge de la Société des Bains de Mer M<sup>lles</sup> Léon recevaient : le Lieutenant de vaisseau Frayssinhes ; l'Enseigne de vaisseau Lafeuille ; le Lieutenant de vaisseau Costes ; le Lieutenant de vaisseau Fournier ; l'Enseigne de vaisseau Borderies ; l'Enseigne de vaisseau Patou.

Une très nombreuse et brillante assistance emplissait la salle.

Le spectacle comportait la représentation de la *Belle Hélène*, jouée par M<sup>mes</sup> Solange-Renaux et Rose Nivel ; MM. Thill, Mestrallet et Roussel dans les principaux rôles.

Après la représentation, un bal a été donné dans la Salle Ganne. Cette réunion a été, comme d'usage, très élégante et animée.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de M. Alexandre Mélin, Chef du Secrétariat Particulier, et de Leur nurse, se sont rendus, dimanche matin, à bord des deux navires de guerre. Les Enfants Princiers ont été reçus par le Contre-Amiral Laborde, entouré de son Etat-Major et des Commandants des deux contre-torpilleurs. Après une visite détaillée du *Tartu* et de l'*Albatros*, Leurs Altesses Sérénissimes sont descendues au carré du Contre-Amiral qui leur a remis les rubans et la photographie des deux navires.

A midi, le Comité de Bienfaisance a offert une réception à la Maison de France en l'honneur des Officiers de la Marine Française. S. Exc. le Ministre d'Etat assistait à cette réunion à laquelle avaient été également conviés les Présidents et les Délégations des différentes Associations Patriotiques et d'Anciens Combattants.

Le Concert que devait donner la Musique Municipale sur le quai de Plaisance a été supprimé en signe de deuil, à la suite de la fin tragique de S. M. le Roi Albert I<sup>er</sup>.

Pour le même motif, le drapeau national et le pavillon de l'Amiral ont été mis en berne et la réception à bord des contre-torpilleurs, ne pouvant être renvoyée, a été écourtée et s'est bornée à une tasse de thé, sans musique ni danse. Les honneurs en ont été aimablement faits par le Contre-Amiral et par les Officiers de l'Etat-Major et du bord.

Le lundi, à midi et demi, le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, a offert un déjeuner intime au Café de Paris. Les invités du Baron Pieyre étaient : S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat ; le Contre-Amiral Laborde, commandant les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Divisions Légères ; les Capitaines de frégate Barois, Chef d'Etat-Major ; Le Chuiton, commandant le *Tartu* ; Grelot, commandant l'*Albatros* ; le Lieutenant de vaisseau Riou, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral ; les Lieutenants de vaisseau Delbreil et Maunier, commandant en second le *Tartu* et l'*Albatros* ; MM. Spitalier, Consul, chargé de la Chancellerie du Consulat Général ; de Constantin, Vice-Consul ; Georges Fillhard, Président du Comité de Bienfaisance ; Docteur Vivant, Président de l'Union des Intérêts Français ; Prat, Président des Poilus et Anciens Combattants ; Moutier, Président des Blessés et Mutilés de Guerre.

Cette réunion marquait la fin des manifestations auxquelles a donné lieu, comme chaque année, la fête de Bienfaisance de la Colonie Française.

Le départ des deux navires de guerre était fixé pour 15 heures.

Le Contre-Amiral et ses Officiers ont été salués une dernière fois par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, et par M. Spitalier, Consul, au nom du Consulat Général de France ; par M. Georges Fillhard, entouré des Membres de son Conseil d'Administration, au nom du Comité de Bienfaisance.

Pour manifester sa sympathie à l'égard de l'œuvre patriotique de la Ligue Maritime et Coloniale Française, le Contre-Amiral Laborde qui avait bien voulu réserver, le dimanche matin, une visite spéciale des deux navires aux élèves du Lycée, membres de la Ligue, a admis près de 200 Membres de la Section de Monaco à prendre place à bord du *Tartu* et de l'*Albatros*. Les contre-torpilleurs ont levé l'ancre à l'heure dite en présence d'une foule considérable qui se pressait sur le quai Louis II et sur la jetée. Les navires ont longé la côte jusqu'à la frontière italienne, puis se sont dirigés vers l'ouest et après avoir manœuvré au large de Nice, sont entrés dans la rade de Villefranche où les Membres de la Ligue Maritime, enchantés de leur courte traversée et reconnaissants de l'accueil qui leur avait été réservé, ont regagné la terre sur les vedettes du bord.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. Pierre Bonardi, depuis des années, a rendu les plus éminents services à la cause française par ses articles et par ses nombreuses conférences, un peu partout, conférences doublement remarquables, parce que M. Pierre Bonardi ne parle que de ce qu'il a vu, et parce qu'il en parle en admirable orateur.

Il commença par remercier le Prince Louis II de l'avoir invité à prendre la parole dans la Salle de Conférences et par émettre le regret respectueux que la mort tragique du Roi des Belges, qui met en deuil toute l'Europe et la Famille Princière, ait empêché le Prince de Monaco de venir présider cette conférence. Et ce lui fut l'occasion d'adresser un éloquent hommage au grand Roi Albert I<sup>er</sup>.

Puis il entra dans le cœur de son sujet. Il a assez voyagé à travers le Maroc pour nous apporter son témoignage basé sur l'expérience et sur la vérité.

Les trois causes de dissidence sont : 1<sup>o</sup> la cause politique, les nombreux chefs, caïds, petits sultans, se trouvant empêchés, par le protectorat français, de reconnaître (plus ou moins) le vrai Sultan du Maroc, et, par ainsi, de continuer leurs exactions ; 2<sup>o</sup> la cause religieuse, alimentée par la propagande fanatique des agitateurs musulmans ; 3<sup>o</sup> le brigandage, qui ne disparaît, peu à peu, que grâce à l'héroïsme français.

Les deux grands facteurs de cette longue et efficace lutte contre la dissidence, sont : la Légion Etrangère, qui, non seulement ramène à la soumission les villages factieux, mais encore ouvre des routes, apporte la culture et la sécurité ; les médecins qui suivent la Légion Etrangère, attaquent les maladies et ramènent la santé.

Le second facteur, admirable et au-dessus de tout éloge, c'est l'officier de renseignement, dont l'œuvre est considérable.

M. Pierre Bonardi nous cita plusieurs noms de ces officiers et nous conta, en détail, leurs exploits, non de conquérants, mais de civilisateurs.

Il fit un magnifique panégyrique du Maréchal Lyautey et, pour conclure, il déclara, dans une vibrante péroraison, qu'avant l'intervention française, l'empire marocain allait à sa ruine, mais que la France y a opéré une splendide résurrection.

Cette splendide conférence fut acclamée avec un chaleureux enthousiasme.

La deuxième conférence de M. Prat sur les « Aliments et les Vitamines » a remporté, mercredi dernier, un grand succès auprès du nombreux public qui était venu l'entendre. Le conférencier a su avec art rendre agréable et accessible à tous ce sujet particulièrement intéressant mais d'une aridité scientifique incontestable.

Le problème alimentaire est complexe, les substances dites énergétiques, les principes minéraux sont assurément nécessaires, mais ils sont insuffisants à assurer l'équilibre et la croissance de l'organisme. L'individu doit trouver dans son alimentation des substances agissant à dose minime et dont l'organisme est incapable de faire la synthèse. « Les Vitamines ». Leur suppression ou leur insuffisance détermine des maladies très graves et le plus souvent mortelles, comme le bérubéri, le scorbut, le rachitisme, la xérophtalmie et la pellagre.

La nature chimique des vitamines est encore peu connue. On admet aujourd'hui quatre vitamines principales : la vitamine A, indispensable à la croissance et qui se trouve surtout dans les graisses animales comme le beurre ; la vitamine B antibériberique qui se trouve dans les enveloppes et les plantules des graines, le son des céréales ; la vitamine C antiscorbutique qu'on rencontre dans le lait et les légumes frais comme la tomate ; la vitamine D antirachitique qui existe dans l'huile de foie de morue.

L'auditoire a été vivement intéressé par les conclusions pratiques que M. Prat a su tirer de son exposé et qui peuvent se résumer ainsi : éviter dans l'alimentation les graines décortiquées, le pain très blanc et les conserves ; manger des aliments frais et avoir une alimentation variée.

Un film sur le riz a agréablement terminé cette belle conférence qui a été très appréciée et fort applaudie.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### La Traviata.

La *Traviata*, restée d'une vibrante jeunesse d'accent, en dépit des années écoulées depuis le soir de son apparition sur la scène vénitienne (mars 1853), a reparu, ici, le jeudi 15 février, pour la plus grande délectation de ceux qui ne se croient pas obligés d'affecter un mépris extraordinairement distingué pour la divine mélodie et pour toute musique venant du cœur.

Nous nous garderons, et pour cause, de rééditer ce que nous avons griffonné souventes fois, à propos du chef-d'œuvre palpitant d'émotion de Verdi. Qui n'en connaît la musique si profondément humaine, d'expression simple et directe, et de tant poignante impression ? Les principaux motifs de la partition chantent dans toutes les mémoires ?

La très exquisement blonde, fort élégante et infiniment jolie et charmante Mme Bovy-Fischer, pour laquelle semblent avoir été composés les deux vers :

La nature a filé sa grâce  
Du plus pur fil de ses fuseaux,

incarna à merveille l'héroïne de l'opéra de Verdi, qui lui avait valu déjà de faire sensation deux saisons de suite à Monte-Carlo. Comme jadis, la cantatrice enchanta les oreilles et la femme ravit les yeux. Constatons le triomphe remporté par la séduisante Mme Bovy-Fischer. Et tenons-nous en là. « Quand on écrit des femmes, dit quelque part Diderot, il faut tremper sa plume dans l'arc-en-ciel et jeter sur sa ligne la poussière de l'aile des papillons... »

A Mme Bovy-Fischer donnaient la réplique MM. Dorlini, Beckmans, Marvini, Chadwick et Mmes Langay, Anghel, Marini. Le public ne chicana ses bravos à personne. Le ténor eut sa part d'applaudissement et le baryton obtint les honneurs du *bis*.

M. Steiman, non indifféremment, occupa le pupitre du chef d'orchestre. Et tout se passa ainsi qu'il est de règle, lorsqu'on joue la *Traviata*.

A. C.

## DANS LES CONCERTS

Généralement, trois ou quatre fois par saison, les habitués des Concerts sont gratifiés de « Galas ou Festivals Wagner », et, généralement aussi, les programmes de ces « Galas ou Festivals » ne varient guère. A croire vraiment que, dans l'œuvre immense du Dieu de Bayreuth, il n'existe pas de pages dignes d'admiration en dehors de celles que l'on a pris pour habitude d'offrir au public depuis des années. Ce qui, entre parenthèse, n'est ni juste, ni respectueux pour les splendeurs et les sublimes épanouies à profusion dans les grands drames wagnériens.

Au « Festival Wagner » du mercredi 14 février, — car c'était un « Festival » et non un « Gala », — en outre du *Prélude* et du *Récit du Gréal de Lohengrin*, en outre du *Prélude et de la Mort d'Yseult de Tristan et Yseult*, en outre de la *Bacchanale* et de l'*Entrée des Nobles* aux accents de la fameuse *Marche de Tannhäuser*, fragments ressassés inlassablement et archi-connus, on donna l'*Ouverture de Rienzi*, assurément moins souvent jouée que les ouvertures du *Vaisseau Fantôme* et des *Maitres Chanteurs* par exemple, et l'*Ouverture de Faust*, (composée en 1839-1840), à propos de laquelle Wagner a écrit dans *Ma vie* : « Dans le moment où je voyais clairement la détresse de ma situation à Paris... j'esquissai « une « Ouverture » qui devait être la première partie « d'une « Symphonie complète sur Faust » ; dans la tête « j'avais déjà toute la seconde partie sur Marguerite. « C'est la conception que je repris quinze ans plus tard, « sur le désir et les indications judicieuses de Liszt, « après l'avoir perdue de vue si longtemps, je la remaniai en partie et j'en fis une *Ouverture pour Faust* « qui a été exécutée avec succès à maintes reprises ».

Ces divers morceaux furent dirigés par M. Emile Cooper.

Le ténor allemand, M. Franz Völker, qui s'est fait entendre, a le précieux avantage sur pas mal d'émetteurs de sons, d'avoir une voix jolie et musicale, de timbre distingué, judicieusement assoupli et qu'il dirige avec une science et un goût méritant d'être signalés. Disons-le, ce n'est point le moins intéressant des chanteurs de la Germanie qui se sont fait entendre ici.

M. Völker interpréta en artiste sachant ce qu'il chante (ne riez pas, ils ne sont pas si communs que cela, les ténors qui comprennent ce qu'ils chantent) et, ajoutons, avec un incontestable talent, la très admirable « Prière » de *Rienzi*, l'idéal « Récit du Gréal » de *Lohengrin* et le « Récit de Rome » de *Tannhäuser*, une des inspirations de Wagner, les plus belles et les plus émouvantes, en son éloquente vérité expressive, où l'accent humain et le cri de la désespérance atteignent à un degré d'intensité qui peut être difficilement dépassé. M. Völker a été applaudi et acclamé avec énergie.

Au « Grand Récital » du vendredi 16 février, M. Franz Völker chanta *Alleluia* de Hummel, *Chant de Weyla* de Hugo Wolf, *Sonnet* et *Message* de Brahms, *trois lieds* d'un exquis sentiment mélodique de Richard Strauss, le grandiose air de Max du *Freischütz* de Weber et le dernier adieu d'*Otello* de Verdi. M. Völker, pour donner à ces mélodies tout leur prix, fit appel à ses plus sûres, à ses meilleures et à ses plus délicates qualités de chanteur. Aussi, fut-ce pur régal de l'ouïr.

Nous laissons à penser ce qu'a été le succès remporté par le remarquable ténor allemand.

A. C.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 11 janvier 1934, enregistré, le nommé : HILL Edgard-Daniel, né le 1<sup>er</sup> novembre 1906, à Durban (Afrique du Sud), journaliste, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 13 mars 1934, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque ; — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
H. GARD, Premier Substitut.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### Extrait

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré le sieur Joseph MELLICA, commerçant à Monte-Carlo, en état de faillite dont l'ouverture est fixée provisoirement à ce jour.

M. Henry, vice-président du Tribunal a été nommé commissaire, et M. Orecchia, syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le quinze février mil neuf cent trente-quatre.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

### AVIS

Les créanciers de la faillite OLIVERA sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu le 28 février 1934, à 10 h. 30, au Palais de Justice à Monaco, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire HOLLERT sont informés que la clôture de la vérification des créances aura lieu le 28 février 1934, à 10 h. 30, au Palais de Justice à Monaco, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN

Docteur en Droit, Notaire,  
2, Rue du Tribunal, Monaco.

## COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES

dite CEPI

Société Anonyme Monégasque au Capital de 26.500.000 francs

### I.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par actions, expéditions des actes ci-après :

« 1<sup>o</sup> Statuts de la *Compagnie Européenne de Participations Industrielles* dite *Cepi*, Société Anonyme Monégasque au capital de 26.500.000 francs, « établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu par « M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 11 janvier 1934, « et déposés, après approbation, au rang des minutes du dit notaire, par acte du 29 janvier 1934 ;

« 2<sup>o</sup> Déclaration de souscription et de versement « de capital faite, par les fondateurs, suivant acte « reçu, par le même notaire, le 9 février 1934 ;

« 3<sup>o</sup> Délibération de la première Assemblée Générale constitutive de la dite Société, tenue, à Monte-Carlo, dans un local de l'Hôtel Hermitage, le « 10 février 1934, et déposée, avec toutes les pièces « constatant sa régularité, au rang des minutes du « même notaire, par acte du même jour, 10 février « 1934 ;

« 4<sup>o</sup> Délibération de la seconde Assemblée Générale constitutive de la dite Société, tenue, à Monte-Carlo, dans un local de l'Hôtel Hermitage, le « 17 février 1934, et déposée, avec toutes les pièces « constatant sa régularité, au rang des minutes du « même notaire, par acte du même jour, 17 février « 1934 » ;

ont été déposées, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

### II.

Aux termes d'une délibération reçue, en la forme authentique, par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le dix-neuf février mil neuf cent trente-quatre, le Conseil d'Administration a fixé, Maison Gindre, n<sup>o</sup> 1, avenue de la Gare, à Monaco-Condamine (Principauté de Monaco), le siège de la Société.

Monaco, le 22 février 1934.

### Premier Avis

M. BORRA André a vendu à M. RENZI Ettore, demeurant, 3, rue des Violettes, Monte-Carlo, une voiture automobile, taxi n<sup>o</sup> 93.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
**BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS**  
A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le **Lundi 16 Avril 1934, à 11 heures**, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification, s'il y a lieu, de nomination d'Administrateur ;
- 6° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriétés) ;
- 7° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 8° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Conformément aux Statuts, MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Si leurs titres (actions ou cinquièmes) sont déposés dans les caisses d'un agent de change, d'un notaire ou d'une banque, remettre le pouvoir au dépositaire, qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ;

2° S'ils envoient leur pouvoir directement au Conseil d'Administration, joindre à ce pouvoir un récépissé de dépôt établi par un établissement de crédit.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le **1<sup>er</sup> Avril**, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

**JETONS DE PRÉSENCE.** — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en Droit, Notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, (Principauté), soussigné, le quinze février mil neuf cent trente-quatre, M. Jean PIQUEMAL, antiquaire, demeurant à Paris, 10, rue

Poncelet, a acquis de M. Antoine ORRECHIA, agissant en qualité de liquidateur de l'union des créanciers de la liquidation judiciaire de M. Emile SERVANCK, coiffeur, demeurant à Monte-Carlo, avenue de la Scala, le fonds de commerce de salon de coiffure, connu sous le nom d'Emile, exploité à Monte-Carlo, avenue de la Scala, immeuble du Grand Hôtel.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 22 février 1934.

(Signé : ) A. SETTIMO.

AGENCE « LA TRANSACTION »

M<sup>lle</sup> C. MONTEDONICO, Directrice-Propriétaire  
Tél. : 11-31 - 28, Rue Grimaldi, Monaco - Tél. : 11-31

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Par acte s. s. p. du 12 février 1934, enregistré, M. Robert DABOUT a rétrocédé à M. Félix BELLET, à compter du 1<sup>er</sup> février 1934, le fonds de commerce d'épicerie-comestibles, 18, rue Grimaldi, à Monaco.

Les créanciers de M. Dabout, s'il en existe, sont priés de faire opposition, dans les délais légaux, en l'Agence « La Transaction », M<sup>lle</sup> C. Montedonico, 28, rue Grimaldi.

Monaco, le 22 février 1934.

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés, enregistré le 15 février 1934, M. FILIPPI Raoul, a vendu son fonds de bar, restaurant dénommé *Bar Suisse*, exploité 4, rue Suffren-Reymond, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion, au siège du fonds vendu, domicile élu par les parties.

Monaco, le 22 février 1934.

AGENCE GASTAUD

(Première Insertion)

Par acte sous-seing privé en date, à Monaco du quinze février mil neuf cent trente-quatre, enregistré, M. César BRUNO, coiffeur, demeurant, 2, rue du Rocher, à Monaco, a cédé à M. Joseph CAVARERO, coiffeur, demeurant, 2, rue du Rocher, la moitié indivise lui appartenant du fonds de commerce de coiffeur-parfumeur qu'ils exploitent, 2, rue du Rocher.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Agence Gastaud, 6, avenue de la Gare, à Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 22 février 1934.

AGENCE GASTAUD

(Première Insertion)

Par acte sous-seing privé en date à Monaco, du quinze février mil neuf cent trente-quatre, enregistré, M. Ettore AVEZZA, demeurant rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco, a cédé à M. Ambroise SCIUTTO, demeurant à Cavattore, le fonds de commerce d'épicerie-comestible qu'il exploite, 6, rue de l'Eglise à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'Agence Gastaud, 6, avenue de la Gare, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 22 février 1934.

AGENCE LOUIS DUCARTERON  
25, boulevard Princesse-Charlotte - Monte-Carlo  
Téléph. 7-92

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monte-Carlo du 31 janvier 1934, enregistré à Monaco le 3 février 1934, 1<sup>er</sup> 50, v<sup>o</sup>, case 5. M. PERROUD a vendu à M. Nicolas WOLFF, demeurant à Strasbourg, 13, place d'Austerlitz, le fonds de commerce de charcuterie, comestibles, vente de chevreau, volailles et lapins, qu'il exploitait aux halles et marché de Monte-Carlo, cabine n<sup>o</sup> 11, comprenant la clientèle, l'achalandage, les marchandises et le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds.

Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, à l'Agence Ducarteron, 25, boulevard Princesse-Charlotte, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 février 1934.

L. DUCARTERON.

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants  
du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Monte-Carlo du quinze février mil neuf cent trente-quatre, enregistré, M. César BRUNO, coiffeur, demeurant, 2, rue du Rocher, a cédé à M. Joseph CAVARERO, coiffeur, demeurant même lieu, tous ses droits à l'encontre de M. CAVARERO dans la Société en nom collectif créée entre eux pour l'exploitation d'un fonds de *Coiffeur-Parfumeur*, sis, 2, rue du Rocher.

De ce fait la dite Société est dissoute et M. Cavarero est nommé son liquidateur.

Un exemplaire du dit acte est déposé ce jour au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la Loi.

Monaco, le 20 février 1934.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**Vente aux Enchères Publiques  
sur Licitations**

Le samedi 10 mars 1934, à 9 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du :

**FONDS DE COMMERCE  
D'ÉPICERIE ET D'ALIMENTATION**

sis à Monte-Carlo, 18, boulevard du Midi, précédemment exploité par M. Marius-Joseph LOUC, décédé.

Ce fonds comprend : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le matériel servant à son exploitation ; les marchandises se trouvant en magasin le jour de la prise de possession devront être reprises en sus du prix à dire d'expert.

Elle a lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco du 21 décembre 1933, à la requête de M<sup>me</sup> Angèle-Thérèse PALMARO, veuve du dit M. Marius-Joseph Louc

Le prix sera payable comptant, le jour de l'adjudication.

Mise à prix..... 10.000 fr.  
Consignation pour enchérir.... 1.500 »

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire, commis pour procéder à la vente, en vertu du jugement précité et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 22 février 1934.

(Signé : ) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire,  
2, Rue du Tribunal, Monaco.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, le mercredi 7 mars 1934, à 10 heures du matin,

**EN UN SEUL LOT  
D'UN ILOT D'IMMEUBLES**

situés lieu dit La Costa, à Monte-Carlo, comprenant :

1<sup>o</sup> Villa appelée *Villa Bagatelle*, élevée d'un rez-de-chaussée sur sous-sol, couverte en terrasse.

Louée par bail : 7.000 francs par an.

2<sup>o</sup> Villa, au-dessus, appelée *Villa Marie-Louise*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, aussi couverte en terrasse.

Louée par bail : 18.000 francs par an.

3<sup>o</sup> Villa, au-dessus, appelée *Villa Marie-Antoinette*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, couverte en tuiles.

Libre de location.

4<sup>o</sup> Parterre, jardin et rochers.

Le tout d'un seul tènement d'une superficie bâtie de 807 mètres carrés et non bâtie de 299 mètres carrés environ, soit au total 1.106 mètres carrés.

Mise à prix ..... **700.000 fr.**

Consignation pour enchérir..... **50.000 fr.**

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Eymin, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges, à M. Lorenzi, Directeur d'Agence, 26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, et à MM. J. Pullar Phibbs et C<sup>e</sup>, 36, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**  
(Mont-de-Piété)

**VENTE**

Il sera procédé le **mercredi 7 Mars 1934**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine de juin 1933, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

**Société "Auto-Riviera"**

Société Anonyme au capital de 2.000.000 de francs

**AVIS DE CONVOCATION**

MM. les Actionnaires de la Société *Auto-Riviera* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi cinq avril mil neuf cent trente-quatre, à onze heures trente, au siège social, à Monte-Carlo, rue des Lilas, n<sup>o</sup> 6.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de dix actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours, au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par une Banque ou par la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2<sup>o</sup> Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des Comptes, s'il y a lieu, quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du dividende ;

- 5<sup>o</sup> Renouvellement du mandat d'un Administrateur sortant et rééligible ;
- 6<sup>o</sup> Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments ;
- 7<sup>o</sup> Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou *ès-qualité* avec la Société, dans les conditions de l'article 27 des Statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

**Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Société Anonyme "Auto-Riviera"**

**AVIS**

La Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Société *Auto-Riviera* informe les porteurs d'Obligations que le neuvième tirage au sort, prévu aux Statuts de cette Société pour l'amortissement de 349 Obligations aura lieu au siège social, rue des Lilas, à Monte-Carlo, le samedi 17 mars 1934, à 10 heures du matin.

**Société Anonyme du Crédit Mobilier de Monaco**  
(Mont-de-Piété)

**CONVOCATION**

Messieurs les Actionnaires du *Crédit Mobilier de Monaco (Mont-de-Piété)* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 17 mars 1934, à 11 heures, au siège social, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2. Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3. Examen des Comptes de l'exercice 1933, approbation s'il y a lieu, quitus aux Administrateurs et versement des bénéfices à un Compte de réserve ;
- 4. Fixation d'un dividende ;
- 5. Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1934 et fixation de leurs émoluments ;
- 6. Approbation de la vente de trois appartements de la villa des Lauriers ;
- 7. Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société, en conformité de l'article 29 des Statuts ;
- 8. Tirage au sort de 100 Obligations à rembourser.

L'Assemblée générale se compose des Actionnaires propriétaires de vingt-cinq actions.

Les Actionnaires doivent déposer leurs titres, huit jours au moins avant l'Assemblée, au siège social, ou dans les Banques de la Principauté.

Monaco, le 22 février 1934.

*Le Conseil d'Administration.*

**Journal « Le Petit Monégasque »**  
Société A. Mortier et C<sup>o</sup>  
(en liquidation)

Les Porteurs de Parts de l'ancienne Société du Journal « *Le Petit Monégasque* » et de son Imprimerie (Société A. MORTIER et C<sup>o</sup>), sont convoqués en Assemblée Générale le jeudi 15 mars 1934, à 15 heures, au Crédit Foncier de Monaco, boulevard Albert I<sup>er</sup>, à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Clôture de la liquidation ;
- Fixation de la dernière répartition ;
- Quitus au liquidateur.

*Le Liquidateur : A. MORTIER.*

**Chemins de Fer de Paris à Orléans et de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**SPORTS D'HIVER EN AUVERGNE**

*Billets de fin de semaine en toutes classes pour*  
**LE LIORAN ET LE MONT-DORE**

Du 1<sup>er</sup> novembre 1933 au 30 avril 1934, il est délivré des billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes :

Pour *Le Lioran* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Aurillac, Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Murat, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Pour *Le Mont-Dore* au départ de Paris (Quai d'Orsay, Austerlitz et P.-L.-M.), Clermont-Ferrand, Langogne, Le Puy, Marseille (les gares de), Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Riom, Roanne, Royat-Chamalières, Saint-Etienne (les gares de), Thiers et Vichy.

Tous ces billets comportent une réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples ; ils sont valables du vendredi à midi au mardi à midi (au mercredi pour les fêtes de Pâques).

Les articles de sports d'hiver sont acceptés comme bagages avec franchise de 20 kilogs.

**Grands Réseaux de Chemins de Fer Français**

*Transport entre les gares de Paris des bagages, des colis-express et des objets non accompagnés sur tout ou partie du parcours.*

Les grands réseaux ont décidé de réduire à 8 heures le délai de transmission entre les gares de Paris, qui est actuellement de 10 heures, pour le transport des bagages, des colis-express et des objets non accompagnés sur tout ou partie du parcours.

Cette décision a été mise en vigueur à partir du 30 janvier 1934.

**Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**LA ROUTE D'HIVER DES ALPES**  
EN AUTOCAR P.-L.-M.

N'oubliez pas que pour votre agrément, les autocars P.-L.-M. sillonnent chaque jour la route des Alpes dans un cadre d'horizons grandioses sans cesse renouvelés.

Comme si vous disposiez personnellement d'une voiture puissante et luxueuse, vous vous arrêtez dans des sites privilégiés, à des étapes reposantes qui vous offrent facilités de ravitaillement, commodités de toutes sortes.

Vous n'avez pas à vous préoccuper du parcours. Vous en laissez le soin à des conducteurs familiarisés depuis longtemps avec le profil de la route. Ainsi vous arrivez reposé au terme de votre randonnée après avoir bien jout du paysage.

Deux services quotidiens relient toutes l'année Nice et Grenoble : l'un passe par Monestier de de Clermont, le col de la Croix-Haute, Digne, Entrevaux, l'autre par Laffrey, La Mure, Gap, Digne, Grasse, Juan-les-Pins, Antibes.

**MAISONS POUR TOUS**

*La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>)

## LES JARDINS EXOTIQUES

De cette pergola, située dans les admirables Jardins Exotiques du boulevard de l'Observatoire, la vue s'étend sur le vieux rocher de Monaco, sur



les derniers contreforts des Alpes-Maritimes et découvre dans le lointain les côtes italiennes jusqu'à Bordighera.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

## VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum. Suivez les conseils de

## VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

**pour 50 frcs**

seulement

Etranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la sommes correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6<sup>e</sup>).

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 37<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

PRENEZ GARDE,  
MADAME !...

nous sommes à un tournant extrêmement dangereux de l'histoire de notre pays et les événements qui doivent se dérouler, qu'ils soient d'ordre politique ou économique, vous intéressent particulièrement, vous et les vôtres. Vous n'avez pas le droit de rester étrangère à la vie du pays. Le temps est passé où, seuls, les devoirs de la maison devaient retenir votre attention. Vous ne pouvez rester ignorante des événements qui se précipitent, car vous êtes intelligente. Il faut donc vous préparer à jouer un rôle, en France ; que vous le vouliez ou non, vous y serez contrainte. "MINERVA" vous prépare à jouer le rôle qui vous sera, un jour, dévolu. "MINERVA", sous une forme agréable, s'adresse aux femmes intelligentes et, à leur intention, leur soumet des articles d'un grand sérieux, mais encadrés de magnifiques illustrations. A côté de ces articles nécessaires et éducateurs, "MINERVA" présente, abondamment illustrés : la Mode, la Littérature, les Spectacles, les Cinémas, des nouvelles, des romans, des concours, etc... Enfin, un journal complet, agréable à lire, mais d'où sont bannis les articles par trop frivoles, voire même grivois. C'est le grand journal agréablement féminin et féministe que toute femme intelligente doit lire.



Spécimen gratuit sur demande.

**"MINERVA"**  
(10<sup>e</sup> année)

55, Avenue Hoche - PARIS-8<sup>e</sup>

• Tél. : Carnot 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général (M-2.)

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

== Téléphone 3-33 ==

## MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

**GOLF**

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

## MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

## MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

## ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

**COMMUNICATIONS RAPIDES  
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.**

## BULLETIN

D.R.S.

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mars 1933. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1933. Une Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58018.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1933. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 32382, 317312, 321105, 326301, 388425.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1933. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

## Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934